



PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification 2024 de contrôleur technique de véhicules légers

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 30 juin 2023.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules légers.

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

16 stagiaires en présentiel, 12 stagiaires en classe virtuelle, 6 stagiaires en présentiel et 3 en distanciel pour les sessions hybrides

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 20 heures



PROGRAMME DE FORMATION

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 4 heures à suivre sur une plateforme LMS (Ispring), qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel ou en classe virtuelle.
- Cours magistraux en présentiel ou en classe virtuelle d'une durée de 9 heures et 15 minutes
- Travaux dirigés en présentiel ou en classe virtuelle d'une durée de 5 heures et 45 minutes
- Travaux pratiques sur le thème du contrôle visuel d'une durée de 1 heure

CONDITIONS :

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 30 juin 2023, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 11 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 20 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 20 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MQVL 2024			Répartition des temps en heure				
			Présentiel			FAD	Total
			Cours	TP	TD		
Accueil			0,5				0,5
Module 1	Arrêt & du 18 juin 1991 modifié	Traiter des évolutions de l'arrêté			0,5	0,5	1
Module 2	Identification	Méthodologie en cas de données absentes ou illisibles sur le CI	0,5				2,25
		Rappeler que les centre VL ne doivent pas contrôler des véhicules N2 (Cas des véhicules bénéficiant de dérogation au niveau du PTAC)	0,5				
		Application des défaillances 0.2.1.c.1 et 0.4.1.c.2 (présentation d'exemples avec photos du véhicule et du document d'identification)			0,75		
		Cas des adaptations réversibles auto-école, DERIV VP	0,25				
		Cas des conversions éthanol et rétrofit	0,25				



PROGRAMME DE FORMATION

Module 3	Freinage	Traiter des évolutions de l'IT VL F1				0,25	1,75
		Contrôle des flexibles, du liquide de frein, manipulation à réaliser pour le contrôle visuel des composants du système de freinage.	1				
		TD			0,5		
Module 4	Châssis et accessoires du châssis	Contrôle des protections latérales et dispositifs anti-encastrement arrière (6.1.4)			0,5	0,5	1
		Contrôle des autres équipements et aménagements intérieurs et extérieurs (6.2.9)					
Module 5	Ecall	Rappel de la méthodologie de contrôle, notamment des véhicules concernés	0,25				0,75
		Echange autour des retours	0,5				
Module 6	Nuisances	Traiter évolutions de l'IT VL F8			0,25	0,25	1,5
		Contrôle de l'OBD (rappel qu'il est à contrôler dans tous les cas pour un véhicule concerné lors du CTP)	0,5				



PROGRAMME DE FORMATION

		Méthodologie de contrôle de l'opacité	0,5				
Module 7	OBFCM	Traiter des informations à transmettre aux usagers	0,25				0,75
		Echange autour des retours d'expérience des participants	0,5				
Module 8	ABS et ESP	Présenter la technologie et les composants, préciser notamment les composants qui peuvent être communs				0,75	1,75
		Méthodologie de contrôle (présenter des photos)					
		TD			1		
Module 9	Articulations caoutchouc	Technologie des articulations caoutchouc, localisation sur le véhicule			0,25	0,5	2
		Méthodologie de contrôle			0,25	0,25	
		TD avec présentation de photos			0,75		
Module 10	Matériels de contrôle	Traiter des exigences d'entretien et de maintenance des matériels, présenter des exemples des documents de suivi			0,25	0,25	1



PROGRAMME DE FORMATION

		Traiter de la qualification de la zone d'utilisation du rétroviseur			0,25	0,25	
Module 11	Méthodologie de contrôle visuel	Rappeler la méthodologie de "contrôle visuel, y compris par manipulation" avec des vidéos ou en pratique		1			1,5
		Présenter des exemples dans l'habitacle et autour du véhicule (notamment plaque d'immatriculation, vitrages, ouvrants, sièges, commandes de conduite)				0,5	
Module 12	Véhicules présentant des spécificités techniques	Contrôle des véhicules nécessitant des méthodologies spécifiques préalables au contrôle, où trouver les informations nécessaires (présentation de photos ou vidéos ou en pratique). Présenter l'exemple d'un véhicule Tesla	1,5				1,5
		Cas des véhicules non conformes mais disposant de dérogations concernant la méthodologie applicable ou le					



PROGRAMME DE FORMATION

		résultat attendu ; recommandations techniques (présenter un exemple), attestation constructeur ou de son représentant (présentation de documents acceptables et non acceptables), cas menant à la consultation du support technique.					
Module 13	Compteurs d'exception	Présenter les nouveaux compteurs applicables	0,75				1,25
		Traiter sous forme de TD les compteurs 3020 et 862 : application d'une méthode complète et renseignement d'une fiche d'écart avec recherche des causes, actions curatives, actions correctives, suivi de l'efficacité des actions et clôture de l'incident			0,5		
Module 14	Evaluation		1				1
Synthèse			0,5				0,5
Durée totale des heures			9,25	1	5,75	4	20



PROGRAMME DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 16 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

Jour 1		Jour 2	
8 heures		8 heures	
4 heures	Accueil 0h50	4 heures	M8 1h00
	M1 0h50		M9 1h25
	M2 2h25		M10 0h50
	M5 0h75		M13 1h25
Pause déjeuner		Pause déjeuner	
4 heures	M3 1h50	4 heures	M11 1h00
	M4 0h50		M12 1h50
	M6 1h25		Evaluation 1h00
	M7 0h75		Synthèse 0h50